



# 8 MARS :

## Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

### Corvéables et serviabiles à souhait, ça suffit !

**Dans le secteur de la santé et de l'action sociale où les femmes sont fortement représentées, mobilisons-nous pour gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au travail et dans la société .**

**La Fédération CGT Santé et Action sociale fait des propositions pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit une réalité :**

- ➔ La revalorisation des grilles salariales de nos métiers à prédominance féminine avec à la clef de meilleurs salaires.
- ➔ La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers à prédominance féminine et le maintien de la catégorie active pour un départ anticipé à la retraite à 55 ans étendu au secteur privé.
- ➔ Le maintien des RTT durant les congés maternité dans le secteur public et le maintien des primes dans le secteur privé
- ➔ L'arrêt de la précarité de nos emplois : un grand plan de titularisation et le passage en CDI des agent-e-s et des salarié-e-s en emplois précaires, en grande majorité des femmes, des emplois en CDD dans le privé
- ➔ La suppression des ratios promus-promouvables qui impactent le déroulement de carrière des femmes (temps partiels, congés afférents à la grossesse...)
- ➔ Un plan d'action avec des moyens budgétaires pour une réelle prévention contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

**Qualifications et travail à valeur égale**

=

**Mêmes salaires que les métiers à prédominance masculine !**



**Evolution de carrière**

=

**Pas de discrimination à cause de la maternité et du temps partiel !**

### Tou.te.s ensemble, femmes et hommes pour l'égalité !

*Notre collègue infirmière est morte dans l'indifférence du gouvernement et du Président !*

*Ce douloureux et insupportable épisode démontre qu'une femme dans l'exercice de ses fonctions n'a pas les mêmes droits et considération que dans des métiers essentiellement masculins. En effet, les réactions de soutien sont alors immédiates au plus haut sommet de l'Etat lorsqu'un drame survient !*

*Un hommage sera rendu pendant la manifestation parisienne du 8 mars à notre collègue décédée au CH de Nord de Sèvres avec une minute de silence pour toutes et tous les salarié.e.s qui ont perdu leur vie au travail ou à cause de leur travail.*



# Les femmes grandes perdantes dans la future loi des retraites !

La réforme des retraites présage une fragilisation des plus précaires, et en particulier des femmes qui sont déjà 40 % à partir à la retraite avec une carrière incomplète et 30 % à travailler à temps partiel. Elles seront les premières perdantes de cette réforme.

➔ **Aujourd'hui, la pension des femmes est inférieure de 42 % à celle des hommes**, mais cet écart est ramené à 29 % une fois intégrée la pension de réversion et les droits familiaux, deux protections menacées par la réforme.

➔ **Le gouvernement prévoit en effet de supprimer la majoration de durée d'assurance (MDA)** qui permet aux mères de valider deux ans de cotisations par enfant dans le privé et un an dans le public. Elle permet également la majoration de pension de 10 % pour le père et la mère des familles de 3 enfants ou plus. En remplacement, une majoration de 5 % par enfant sera attribuée, mais pour l'un des deux conjoints seulement. **D'après les projections réalisées, la majorité des mères seront pénalisées. Certaines femmes pourront ne plus avoir aucune compensation de leur maternité.**

➔ **Autre coup porté aux femmes, le durcissement de l'accès à la pension de réversion, dont les bénéficiaires sont à 90 % des femmes, qui ne sera plus accessible aux couples divorcés.** Aujourd'hui, la réversion est accessible dès 55 ans dans le privé et sans condition d'âge dans le public. Il faudra désormais être à la retraite pour pouvoir toucher la réversion de son conjoint décédé. Le calcul de la pension sur la carrière complète, et non sur les 25 meilleures années dans le privé et les 6 derniers mois dans le public, va être particulièrement délétère pour les femmes qui ont souvent des carrières morcelées (congé maternité, temps partiel, chômage).

Elles sont 30 % à travailler à temps partiel. Les périodes de temps partiel, d'interruption pour charges familiales ou de chômage ne pourront plus être neutralisées et feront baisser le montant des pensions. Certes, le gouvernement affirme qu'il y aura « *un minimum de retraite à 1 000 €* ». Mais pour en bénéficier, il faudra attendre l'âge de 64 ans et avoir une carrière complète, ce qui exclut 40 % des femmes. Aujourd'hui, les femmes partent en retraite en moyenne un an plus tard que les hommes, une sur 5 attend l'âge de 67 ans, âge d'annulation de la décote (contre un homme sur 12), et 37 % des femmes retraitées touchent moins de 1 000 € de pension brute (909 € nets). Avec cette réforme, les inégalités vont encore se creuser.



**Une réforme féministe consisterait à réduire le temps de travail pour toutes et tous.**

Il faudrait revenir à la prise en compte des meilleures années pour le calcul de la retraite. Il est urgent par ailleurs de lutter contre l'inégalité salariale, le sous-emploi des femmes, les temps partiels et la précarité, et mettre en place un service public de la petite enfance pour permettre aux femmes de continuer à travailler.

**Bulletin de contact et de syndicalisation**  
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
E-mail : .....